

LE TEMPS

ECLAIRAGES : Débat sur la loi chez Monsieur K.

Date de parution: Vendredi 16 décembre 2005

Auteur: Sylvie Arsever

La loi sur l'asile est adoptée aujourd'hui. Tous les requérants déboutés connaîtront le sort actuel des NEM. Kafkaïen.

- «Attendez! De quelle arrestation parlons-nous? De celle du 30 juillet ou de celle du 3 novembre?»

- «De celle du 3 novembre. C'est pourquoi M. Diallo risque la prison ferme: il y a récidive.»

- «Ah, dans ce cas, je veux qu'on me rende mon natel!»

L'employé du Parquet soleurois, Monsieur Knobel, n'est plus tout jeune: il a dû en voir d'autres et il a décidé de faire face avec courtoisie. Il nous a accueillis sans broncher - un NEM, une mandataire, une journaliste - même s'il est plutôt habitué à régler ces procédures en tête à tête avec l'intéressé.

Il a même accepté d'interroger le prévenu, un Guinéen francophone, dans un français hésitant. Il faut dire que les faits ne sont pas bien compliqués. Yacouba Diallo est dans l'illégalité depuis qu'il a reçu en juin de l'année dernière une confirmation du refus d'entrer en matière sur sa demande d'asile et une injonction à quitter le territoire suisse.

A chaque fois que son chemin croise celui d'une patrouille de police, son cas s'aggrave. Sa première arrestation, le 30 juillet, a entraîné une condamnation à une semaine de prison avec sursis. Celle du 3 novembre va sans doute lui valoir, explique M. Knobel après avoir consulté un classeur où sont consignés les tarifs courants, deux semaines fermes.

Et comme tout ça coûte assez cher, l'Etat se paie sur la bête. Le 30 juillet, les policiers ont pris à Yacouba Diallo 100 francs qu'il venait de toucher au titre de l'aide d'urgence (distribuée à Soleure une fois tous les quinze jours) et son natel. Le 3 novembre, ils l'ont soulagé de 50 francs et d'un autre natel. Celui que Françoise Kopf, sa mandataire, veut récupérer.

«Ce natel est à moi. Je l'ai mis à disposition de mon client car je dois pouvoir le contacter. Il portait sur lui une attestation dans ce sens et cet appareil n'aurait pas dû être saisi. D'ailleurs, ces saisies de natels sont illégales.»

L'employé n'est pas d'accord. Il prend sur son bureau le code soleurois de procédure pénale et nous fait lire son article 55, stabilobossé en jaune: des valeurs et des objets peuvent être saisis sur les personnes sans domicile en Suisse pour garantir le paiement des frais de justice et des amendes.

Françoise Kopf connaît cette disposition mais pense qu'elle est contraire au droit fédéral. Piqué, l'employé ouvre son code pénal, le contemple un moment puis le remet sur sa table sans rien dire. Françoise Kopf a tiré de son sac une lettre qu'elle lui tend. «Vous voyez, j'ai écrit à la procureure qui a prononcé la saisie pour protester.» M. Knobel prend le document même s'il a l'air de penser que ça ne changera rien. Françoise Kopf précise: «Il y a une erreur sur la première page. J'ai indiqué que les policiers avaient étranglé M. Diallo, c'est faux. Ils l'ont giflé, pas étranglé.»

M. Knobel se tourne vers le prévenu: «Vous auriez dû quitter la Suisse en janvier 2003 déjà. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?»

- Parce que je n'ai pas de papiers. J'ai téléphoné à l'ambassade, on m'a répondu: «Tous les Guinéens ont un passeport. Si vous n'avez pas de passeport, vous n'êtes pas Guinéen.»

- Vous avez téléphoné? Pourquoi n'y êtes-vous pas allé?

Françoise Kopf intervient:

- L'ambassade est à Paris. Il reçoit en tout et pour tout 8 francs par jour pour sa nourriture, comment voulez-vous qu'il aille à Paris?

L'employé tripote son ordinateur.

- Il y a un consulat de Guinée à Berne. Regardez.

Yacouba Diallo se penche sur le document qu'on lui tend et remarque:

- C'est le consulat de Guinée-Bissau. Moi, je suis originaire de Guinée-Conakry.

Une fois ce dernier mot épelé pour le procès-verbal, M. Kobel demande:

- Comment êtes-vous arrivé jusqu'ici sans passeport?

- En bateau.

- En bateau, en Suisse?

- Il n'y a pas de mer en Suisse. Je suis arrivé en Italie. Là, on m'a dit que je n'obtiendrais pas l'asile et j'ai passé en Suisse. Aujourd'hui, je suis d'accord de repartir. J'ai signé un papier à la police et donné mes empreintes digitales. J'en ai assez de vivre ici.

- Mais en restant en Suisse, vous êtes dans l'illégalité, vous le savez.

- Sans papiers, je ne peux aller nulle part. Je suis dans l'embarras.

- Quand M. Diallo dit qu'il est dans l'embarras, intervient Françoise Kopf, il veut dire qu'il est pris entre deux illégalités. Rester en Suisse est illégal, partir sans papiers serait illégal. Le procureur de Zurich a rendu une décision où il dit qu'on ne peut pas condamner une personne qui se trouve dans une situation de ce genre.

- Oui, oui, je connais ça.

- Et de toute façon, c'est illicite de lui prendre l'argent de l'aide d'urgence. Le Tribunal fédéral a dit qu'on ne pouvait pas priver quelqu'un de toute aide. Il ne reçoit déjà pas beaucoup: il ne peut pas s'en passer. Heureusement qu'il y a des Suisses qui aident les gens dans sa situation. Sinon, il ne mangerait pas. Et puis il faut le convoquer chez moi. La poste refuse de lui remettre les recommandés car il ne peut pas établir son identité. La dernière fois, nous avons raté l'audience.

Sous l'assaut, l'employé s'est voûté un peu davantage. Il se raccroche à la procédure:

- Cette fois, vous risquez de la prison ferme, explique-t-il au prévenu. Vous avez quelque chose à dire à ce sujet?

- Je ne veux pas aller en prison. Si au moins on pouvait me donner un travail à faire! Je ne suis pas un criminel. On m'a arrêté dans un restaurant...

- Un kebab, corrige M. Knobel.

-... Où j'étais venu manger à la fin du ramadan. Autrement, je ne viens jamais en ville de Soleure. Ici, chaque fois qu'on voit un Noir, on dit que c'est un trafiquant de drogue.

- C'est vrai qu'il y en a beaucoup...

- M. Diallo n'a rien à faire en prison. Tout ça est parfaitement arbitraire. J'ai ici plusieurs jugements où on voit que la même personne a été condamnée à plusieurs reprises pour les mêmes faits. Regardez là: 30 jours de prison infligés le 28 janvier pour séjour illégal le 13 janvier, puis, le 8 février, une amende de 210 francs, plus les frais, pour les mêmes faits exactement.

- Ecoutez, moi non plus, je ne trouve pas ça... Mais que voulez-vous?

- M. Diallo fait des efforts, il séjourne au centre d'accueil de Balmburg, il se tient à la disposition des autorités.

- Nous ne pouvons tout de même pas accueillir le monde entier en Suisse.

- Nous n'accueillons pas le monde entier: nous avons 0,8% de requérants d'asile. C'est très peu.

M. Knobel n'a pas écrit la loi. Ce n'est pas non plus lui qui décidera du sort de Yacouba Diallo. Il tire un exemplaire de la déposition, la fait signer au prévenu puis nous raccompagne à la porte. Très poliment.

Au bas de l'escalier, il nous rattrape, un feuillet en main:

- J'ai trouvé le consulat de Guinée-Conakry: il est à Genève.

Dehors, les rues de la vieille ville de Soleure ont leurs couleurs de Noël. Le soleil est sorti. Sur les étals, il y a des couronnes de l'Avant et des confitures faites maison dans des pots en céramique artisanale.

Yacouba Diallo a remonté la fermeture Eclair de son anorak et s'est vissé un bonnet de laine sur le crâne. Il explique qu'il n'aime pas cette ville. Il y vient le moins possible, juste pour

acheter de quoi se faire à manger au centre de Balmberg, dans les montagnes voisines, où il est hébergé.

Il ne se déride qu'en apercevant Jean-Patrick Iya, qui nous attend devant le buffet de la gare. Mais les nouvelles sont mauvaises, explique ce dernier une fois attablé à l'intérieur.

Jean-Patrick Iya est dans la même situation que Yacouba Diallo: non entrée en matière. Mais lui espérait changer les choses. Avec de gros efforts, il a réussi à se faire faxer du Congo, où il travaillait comme journaliste, une attestation d'identité, un mandat d'arrêt à son nom et un jugement où on lit qu'il a été condamné pour atteinte à la sûreté de l'Etat et insultes au chef de l'Etat.

Avec ces documents, il espérait obtenir une révision de la décision qui le frappe. Mais la Commission de recours en matière d'asile vient de rendre un préavis négatif. Elle trouve la production des documents tardive. Et estime qu'ils ne constituent pas des indices suffisants pour faire obstacle à son expulsion. Ce n'est qu'un préavis: Jean-Patrick Iya peut insister. Il lui suffit de verser 1200 francs. Comme il l'a déjà fait au mois de septembre avec l'aide d'associations de défense des droits humains. La décision finale avait alors repris au mot près les termes du préavis.

Au buffet de la gare, il y a aussi Stéphanie et Emma (*). Stéphanie raconte que son ami libérien, un autre NEM, vient d'être arrêté. Les policiers lui ont dit qu'il était soupçonné de trafic de drogue. Ils ont aussi effectué une perquisition chez elle. Infructueuse. «A voir où ils ont regardé, j'ai eu l'impression qu'ils cherchaient plutôt des papiers que de la drogue.» Elle espère se marier au printemps pour mettre tous ces problèmes derrière elle.

Emma travaille pour IGA-SOS racisme, l'association de Françoise Kopf. C'est elle qui prépare les brunchs où, tous les mardis, les NEM de Soleure peuvent venir chercher des conseils et du réconfort. Elle explique que son entourage ne voit pas cet engagement d'un très bon ?il. «Le pasteur m'a dit qu'il y a toujours plus de Suisses dans la misère. Les gens sont si angoissés. Ils élaborent mal leurs émotions par rapport à cette situation. Moi, j'ai voulu voir ce qui se passait exactement.»

Elle ne s'en est pas vraiment remise. «Quand ils s'asseyent sur un banc, la personne qui s'y trouvait se lève et s'en va. On ne peut pas vivre de cette façon. Tout le monde a besoin de communication. Alors j'essaie de leur donner un peu d'espoir. De leur montrer que tout le monde n'est pas comme ça.» Avec un fort sentiment d'impuissance. Le jeune Azerbaïdjanais, à moitié Arménien, dont elle prenait les affaires chaque mardi pour les laver, a disparu. Elle pense qu'il est en prison.

C'est l'heure de repartir. Françoise Kopf m'accompagne au train. A la dernière minute, elle me glisse:

- J'ai appelé ce consulat à Genève. Ils m'ont dit qu'ils ne faisaient pas de papiers. Que ce n'était pas la peine de venir les voir.

* Prénoms fictifs

© Le Temps.